



Éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la
Valorisation des
Ressources Humaines

Dossier suivi par
Sylvie ASTAY
Sonia DEMATTÉ
Martine NOTARI

Téléphone
04 90 27 76 19
04 90 27 76 26
04 90 27 76 63

Fax
04 90 27 76 75

49 rue Thiers
84077 Avignon
cedex 4

Avignon, le 14 décembre 2010

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les instituteurs et professeurs des écoles

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

**Objet : admission à la retraite à la fin de l'année scolaire 2010-2011.
départ anticipé des parents de trois enfants**

J'ai l'honneur de rappeler aux instituteurs et professeurs des écoles qui souhaitent faire valoir leurs droits à pension de retraite à la fin de la présente année scolaire, qu'ils doivent dès à présent constituer leur dossier de pension.

J'invite donc les intéressés à me faire parvenir par la voie hiérarchique l'imprimé réglementaire joint dûment renseigné, daté et signé en deux exemplaires **dans les meilleurs délais**.

J'attire particulièrement votre attention sur les dispositions du décret n° 2003-1309 du 26 décembre 2003 pris en application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites. Ainsi l'article D1 du code des pensions civiles et militaires modifié précise que **la demande d'admission à la retraite du fonctionnaire doit être adressée au ministre ou à son délégué au moins six mois avant la date à laquelle il souhaite cesser son activité**. Par conséquent, je serai amené à refuser toute demande qui me parviendrait après le 1^{er} mars 2011.

Les agents ayant déjà sollicité leur admission à la retraite, conformément aux instructions de la circulaire en date du 15 avril 2010, n'ont pas à reformuler leur demande, un dossier de pension à leur nom étant en cours d'instruction dans mes services.

La loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites ferme le dispositif permettant aux parents de 3 enfants, ayant 15 ans de services effectifs et ayant interrompu leur activité pour chaque enfant au moins 2 mois, de partir à la retraite sans aucune condition d'âge et fixe désormais la fin de l'année scolaire au 31 août.

Cette réforme est cependant mise en place progressivement, vous trouverez ci-après les mesures transitoires prévues :



Pour tous les fonctionnaires ayant au moins 3 enfants et 15 années de services effectifs au 31 décembre 2011 :

Les fonctionnaires qui déposeront **avant le 1^{er} janvier 2011** une demande de départ à la retraite conserveront le bénéfice des règles de calcul actuelles, à la condition que leur départ à la retraite intervienne au plus tard le 1^{er} juillet 2011. Les règles appliquées seront celles de l'année où ils ont réuni les deux conditions d'ancienneté (15 ans), de parentalité (3 enfants), avec attribution éventuelle du minimum garanti de pension.

Pour les agents ayant atteint ou dépassé leur âge d'ouverture du droit à la retraite :

Les conditions du départ au titre des parents de 3 enfants sont inchangées.

Les agents concernés continueront à bénéficier des règles actuelles (durée d'assurance et taux de décote applicables l'année où sont réunies les conditions de 15 ans de services effectifs et les 3 enfants), avec attribution éventuelle du minimum garanti de pension.

Pour les agents proches de l'âge d'ouverture des droits à la retraite :

Les fonctionnaires qui, au 31 décembre 2010, sont à moins de 5 ans de l'âge d'ouverture du droit à la retraite bénéficieront, sans limitation de durée, des règles actuelles de calcul de la pension.

Ainsi, les fonctionnaires relevant de la catégorie sédentaire âgés de 55 ans ou plus (donc nés au plus tard le 31 décembre 1955) et les fonctionnaires de catégorie active ayant atteint 50 ans (nés au plus tard le 31 décembre 1960) continueront ainsi de pouvoir partir à la retraite en conservant les règles de calcul actuelles, sans aucune limitation dans le temps (départ en 2013, 2015, etc...).

Pour ces agents, il n'y a donc pas de réforme du dispositif de départ anticipé pour les parents de 3 enfants et ayant accompli 15 ans de service.

Le droit au départ est garanti sans condition de délai.

Dès la publication des décrets d'application, les enseignants ayant déposé leur demande d'admission à la retraite, recevront un décompte de leurs services mentionnant le taux de la pension qui leur sera servie ainsi qu'un imprimé de demande de confirmation de départ à la retraite.

La direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) a élaboré un document destiné à apporter une information sur les nouvelles dispositions et leurs conséquences sur les droits à retraites des fonctionnaires ; ce document est accessible à l'adresse suivante :

http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/pdf/Retraite_tout_savoir_sur_la_reforme_fonction_publicue.pdf

Pour l'Inspecteur d'Académie et par délégation
La secrétaire générale



Sylvie TAIX



DEPART ANTICIPE DES PARENTS DE TROIS ENFANTS

La loi portant réforme des retraites ferme le dispositif permettant aux parents de 3 enfants, ayant quinze ans de services effectifs et interrompu leur activité pour chaque enfant au moins 2 mois, à partir à la retraite sans aucune condition d'âge.

Afin de respecter les projets de départ de chacun, cette réforme est cependant mise en place progressivement.

Qui pourra continuer à bénéficier du départ anticipé ?

Le dispositif de départ anticipé restera ouvert aux parents qui à la date du 31 décembre 2011 ont au moins trois enfants et ont effectué 15 années de services effectifs. Ces parents pourront donc continuer à partir en retraite, à la date qu'ils choisissent, y compris après 2010.

Par exemple, un fonctionnaire de 35 ans ayant effectué 15 années de services effectifs et ayant un troisième enfant en 2011 pourra ainsi demander à partir à la retraite de manière anticipée en 2025.

Comment sera calculée la pension ?

La pension sera calculée selon les règles de droit commun, notamment avec une décote si la durée d'assurance est incomplète (41 ans en 2013). Un agent qui souhaite partir de manière anticipée se verra appliquer les mêmes règles que les agents de sa génération.

Des mesures transitoires sont prévues afin de ne pas remettre en cause les projets de vie de chacun :

Pour tous les fonctionnaires ayant au moins 3 enfants et 15 années de services effectifs :

Les fonctionnaires qui déposeront avant le 1^{er} janvier 2011 une demande de départ à la retraite conserveront le bénéfice des règles de calcul actuelles, à la condition que leur départ à la retraite intervienne au plus tard le 1^{er} juillet 2011. Les règles appliquées seront celle de l'année où ils ont réuni les deux conditions d'ancienneté (15 ans), de parentalité (3 enfants), avec attribution éventuelle du minimum garanti de pension.

Pour les agents ayant atteint ou dépassé leur âge d'ouverture du droit à la retraite :

Les conditions du départ au titre des parents de trois enfants sont inchangées.

Les agents concernés continueront à bénéficier des règles actuelles (durée d'assurance et taux de décote applicables l'année où sont réunies les conditions des 15 ans de services effectifs et des 3 enfants), avec attribution éventuelle du minimum garanti de pension.

Pour les agents proches de l'âge d'ouverture des droits à retraite :

Les fonctionnaires qui, au 31 décembre 2010, sont à moins de 5 ans de l'âge d'ouverture du droit à la retraite bénéficieront, sans limitation de durée, des règles actuelles de calcul de la pension.

Ainsi, les fonctionnaires relevant de la catégorie sédentaire âgés de 55 ans ou plus (donc nés au plus tard le 31 décembre 1955) et les fonctionnaires de catégorie active ayant atteint 45 ou 50 ans (nés au plus tard le 31 décembre 1965 ou au plus tard le 31 décembre 1960) selon les corps continueront ainsi de pouvoir partir à la retraite en conservant les règles de calcul actuelles, sans aucune limitation dans le temps (départ en 2013, 2015, etc...).

Pour ces agents, il n'y a donc pas de réforme du dispositif de départ anticipé pour les parents de 3 enfants et ayant accompli 15 ans de services.

Le droit au départ est garanti sans condition de délai.



**INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division
De la Valorisation des
Ressources
Humaines**

Dossier suivi par
Françoise FORMENT
Téléphone
04 90 27 76 21
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
francoise.forment
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers
84077 Avignon**

Avignon, le 9 décembre 2010

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les enseignants du
1^{er} degré nés en 1962,1967,1972,1977,1974

Objet : mise en œuvre du droit à l'information retraite – campagne 2012

La mise en œuvre du droit à l'information sur la retraite exige une mise à jour des dossiers de tous les agents de la fonction publique pour permettre d'alimenter les comptes individuels de retraite (CIR).

Dans cette perspective, veuillez trouver ci-joint un formulaire à compléter et à me renvoyer pour le 12 février 2011, délai de rigueur. A cet effet, il vous appartient de consulter votre dossier administratif à partir de l'application I-PROF et de nous signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Cette formalité indispensable concerne pour l'instant les agents nés en 1962, 1967, 1972, 1977 et 1974 ; elle ne préjuge en rien de la date de leur départ définitif mais permet de mettre à jour leur dossier individuel.

J'insiste sur l'intérêt de produire à la DVRH toutes les nouvelles données ou modifications vous concernant. En effet, elles permettront de traiter vos dossiers de manière plus rapide.

Pour l'inspecteur d'académie,
Le chef de la DVRH

signé

Gabriel DUBOC



INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation
des Ressources Humaines

Fiche de renseignements

Etat civil		
Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	Mademoiselle <input type="checkbox"/>
NOM patronymique ou « de naissance »	NOM d'usage ou « marital »	
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)	N° Sécurité (carte vitale à joindre) Sociale : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/	
Date de naissance .../.../.....	Lieu de naissance :	
Département de naissance /_/_/_/		
Pays de naissance :		
Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		

Adresse :
.....

Téléphone :

Adresse mail :

**Signaler immédiatement tout changement d'adresse à votre service gestionnaire de personnel
(Inspection Académique de Vaucluse, DVRH, 49 rue Thiers 84077 Avignon cedex 4)**

Situation de famille			
Date et lieu de mariage (ou date du concubinage, pacs...) →Conjoint : - Nom de naissance et prénom - Date et lieu de naissance -S'il y a lieu : date de décès date du divorce	1 ^{er} Union (préciser si mariage ...)	2 ^{ème} Union	3 ^{ème} Union

Enfants					
NOM et prénom	Date de naissance	Si l'enfant est décédé, date du décès	% du handicap de l'enfant	Lien avec le fonctionnaire (légitime, naturel ...)	Interruption d'activité (congé parental, disponibilité...) OUI/NON Si oui dates
Légitime : enfant né de parents mariés - Naturel : enfant né de parents non mariés					

Scolarités effectuées dans des établissements de formation
(Ecole Normale, ENS, ENSET, CRP, IPES, Centre de formation des PEGC, ENNA, CREPS, IREPS, IRA,...)

Dates de		Etablissement de formation	Quotité (50%, 75%...)
Début	Fin		

Date d'obtention du BAC :
 (pour les titulaires du diplôme avant leur 18 ans)

Services de stagiaire et titulaire

Date de la 1^{ère} nomination en qualité de
 Stagiaire : Titulaire :

Avez-vous toujours exercé à temps complet..... Oui Non

Si non veuillez compléter le tableau ci dessous

Vos services de titulaire à temps partiel - fonctionnaire de l'Etat

Dates de		Nom de l'administration ou de l'employeur public	Quotité (50%, 75%...)
Début	Fin		

Vos services de titulaire en position de détachement - fonctionnaire de l'Etat			
Dates de		Nom de l'administration ou de l'employeur public	Quotité (100 % , 75%)
Début	Fin		

Joindre les justificatifs de paiement des cotisations pension civile

CLM CLD Temps partiel thérapeutique - fonctionnaire de l'Etat			
Dates de		Quotité	Nature : congés longue maladie « CLM », congé longue durée « CLD », temps partiel thérapeutique « TPT »
Début	Fin		

Interruptions éventuelles de services titulaires (non liées aux enfants)		
Dates de		Disponibilité, congés pour convenance personnelle
Début	Fin	

Service national

Avez-vous effectué votre service national ? OUI NON

Préciser les dates :

Validation des services auxiliaires (services de non-titulaire)

Avez-vous validé des services auxiliaires au titre des pensions civiles ?

OUI Périodes:

En cours de paiement

Paiement terminé

NON

Rachat d'année d'études

Avez-vous racheté des années d'études OUI NON

Si, oui, indiquer le nombre de trimestres

Je soussigné(e)..... certifie l'exactitude
des renseignements portés sur le présent document

Fait à le.....

Signature :

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Données personnelles et familiales :

Carte Vitale

Copie intégrale de l'acte de naissance pour les agents nés à l'étranger

Photocopie du livret de famille régulièrement tenu à jour pour chaque union

Pour les célibataires, photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité

Situation militaire :

Etat signalétique des services militaires ou photocopie du livret militaire

Validation des services auxiliaires (services de non titulaire) :

Demande de validation et décision de recevabilité

Décision de validation portant notification des retenues rétroactives pour pension

Acceptation de la demande de validation

Décompte des retenues

Déclaration de recette

Rachat d'années d'études :

Demande de l'agent

Copie des diplômes

Plan de financement

Titre de perception

Pièce attestant le versement des cotisations (déclarations de recette)

Objet : Echanges et actions de formation à l'étranger.

références : Note ministérielle parue au BOEN n° 46 du 16 décembre 2010.

A l'attention de Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré,

S/c de Mesdames et Messieurs les I.E.N.

Je vous rappelle la parution au **BOEN n° 46 du 16 décembre 2010** de la note ministérielle concernant les échanges et les actions de formation à l'étranger, notamment :

- ✓ l'échange franco-allemand d'enseignants du 1er degré,
- ✓ les stages linguistiques à l'étranger,
- ✓ l'échange franco-québécois, poste pour poste, d'enseignants du 1er degré,
- ✓ le programme CODOFIL de séjour en Louisiane,

Ces informations sont consultables et téléchargeables sur le site du ministère :

<http://www.education.gouv.fr>

Les formulaires de candidatures, dûment complétés, doivent être adressés, par la voie hiérarchique, à l'Inspection académique à :

- la Division de la Valorisation des Ressources Humaines (**DVRH**), à l'attention de Madame GAILLARD pour l'échange franco-allemand, l'échange franco-québécois et le séjour en Louisiane,
- la Division des Affaires Financières et de la Logistique (**DAFL**), à l'attention de Madame MEZZONE pour les stages linguistiques.

N.B. 1 : Pour certaines candidatures, les dossiers devront être adressés en parallèle aux organismes gestionnaires par l'intéressé(e).

N.B. 2 : L'annexe 1 du BOEN n° 46 du 16 décembre 2010 détaille les procédures d'inscription pour chaque échange ou action ainsi que les délais à respecter.

Pour l'Inspecteur d'académie,

Le Chef de la DVRH

Gabriel DUBOC



Avignon, le 6 décembre 2010

académie
Aix-Marseille

éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Mesdames et Messieurs
les personnels itinérants
(cf. liste des destinataires ci-jointe)

Division
des Affaires financières et de
la Logistique

Dossier suivi par
Bruno HENRY
Téléphone
04 90 27 76 34
Fax
04 90 27 76 47
Mél.

bruno.henry@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cédex 04

**Objet : Nouvelle procédure de validation des ordres de mission (OM).
PJ : Liste des valideurs hiérarchiques**

La présente note a pour objet de préciser le mode opératoire permettant la validation de vos frais de déplacement sur l'application « Déplacements temporaires » (DT) qui concerne exclusivement les missions ne relevant ni de la formation continue, ni des examens et concours, lesquelles sont respectivement traitées dans « GAIA » et « IMAGIN ».

Cette procédure entrera en vigueur pour tous les déplacements à compter du **1^{er} décembre 2010**.

Le dispositif reste inchangé, s'agissant de la saisie par vos soins de votre ordre de mission et de votre état de frais dans l'outil « DT » ULYSSE.

En revanche, le circuit de validation fait désormais intervenir deux personnes distinctes : le valideur hiérarchique et le service gestionnaire.

La marche à suivre devra être la suivante : une fois l'ordre de mission ou l'état de frais créé , il conviendra de sélectionner votre valideur hiérarchique tel que défini dans l'annexe jointe et confirmer le changement de statut (le rôle précédemment tenu par M.HENRY Bruno revient désormais aux personnes listées).

Après accord, l'ordre de mission ou l'état de frais sera transmis au service gestionnaire (M.HENRY Bruno) pour validation ou modification .

Comme auparavant, vous êtes informé par mail lorsque votre ordre de mission ou votre état de frais a été définitivement validé.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce nouveau dispositif.



Bernard LELOUCH

VALIDEURS HIERARCHIQUES

IEN : Brillaud Laurence (Apt)
Ferrier Lionel (AV I)
Grouthier Martine (AV II)
Rayssac Anne Marie (Bollene)
Dumas Frédéric (Carpentras)
Chaumery Eliane (Cavaillon)
Grenet Jean Jack (Isle sur Sorgue)
Le FLOC 'h Erick (Orange)
Papon Dominique (Le Pontet)
Janain Jean Marc (Pertuis)
Polard Jean Jacques (Sorgues)

Catégories rattachées : CPIEN(généralistes + EPS)
RASED/CRI-CLIN
IAI

IEN-A : Marquier Christophe

Catégories rattachées : Tous les IEN + CP départementaux

Pinna Giovanna
Duboc Valérie
Mathieu Bernard
2CPEM : Bourguignon Michèle
Delsert Hervé
2CPLV : Natter Victoria
Corbi Christinne
2CPAP : Pale Francine
Nouailler Geneviève
+ Delbart Hélène
+ Cottin Annette(provençal)
+ Da Silva Olivier
+ Seignolles Pascale

IEN ASH : Mme Papon Dominique (le Pontet)

Catégories rattachées : Référents + CP ASH (M.Boudin Eric)+chargé de mission ASH (M.DUJON Jean Luc)+ AVS en service partagé

VALIDEURS HIERARCHIQUES

IEN : Brillaud Laurence (Apt)
Ferrier Lionel (AV I)
Grouthier Martine (AV II)
Rayssac Anne Marie (Bollène)
Dumas Frédéric (Carpentras)
Chaumery Eliane (Cavaillon)
Grenet Jean Jack (Isle sur Sorgue)
Le FLOC 'h Erick (Orange)
Papon Dominique (Le Pontet)
Janain Jean Marc (Pertuis)
Polard Jean Jacques (Sorgues)

**Catégories rattachées : CPIEN(généralistes + EPS)
RASED/CRI-CLIN
IAI**

IEN-A : Marquier Christophe

Catégories rattachées : Tous les IEN + CP départementaux

**Pinna Giovanna
Duboc Valérie
Mathieu Bernard
2CPEM : Bourguignon Michèle
Delsert Hervé
2CPLV : Natter Victoria
Corbi Christinne
2CPAP : Pale Francine
Nouailler Geneviève
+ Delbart Hélène
+ Cottin Annette(provençal)
+ Da Silva Olivier
+ Seignolles Pascale**

IEN ASH : Mme Papon Dominique (le Pontet)

Catégories rattachées : Référents + CP ASH (M.Boudin Eric)+chargé de mission ASH (M.DUJON Jean Luc)+ AVS en service partagé

CT MEDECINS :Mme Nosedà Françoise(IA Avignon)

Catégories rattachées :Médecins
Secrétaires

CT ASSISTANTES SOCIALES :Mme Prouvot Elisabeth (IA Avignon)

Catégories rattachées :Assistants Sociaux

CT INFIRMIERES :Mme Bancal Laurence (IA Avignon)

Catégories rattachées :Infirmières

Personnels administratifs de l'inspection académique, conseillers techniques,
chargé de mission culture, CPD EPS 2nd degré : **B.HENRY**

Directeurs CIO + COP :**B.HENRY**

CT MEDECINS :Mme Nosedà Françoise(IA Avignon)

Catégories rattachées :Médecins
Secrétaires

CT ASSISTANTES SOCIALES :Mme Prouvot Elisabeth (IA Avignon)

Catégories rattachées :Assistants Sociaux

CT INFIRMIERES :Mme Bancal Laurence (IA Avignon)

Catégories rattachées :Infirmières

Personnels administratifs de l'inspection académique, conseillers techniques,
chargé de mission culture, CPD EPS 2nd degré : **B.HENRY**

Directeurs CIO + COP :**B.HENRY**



LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs les conseillers pédagogiques

Messieurs les animateurs informatiques

Madame l'inspectrice de l'éducation nationale,
chargée de l'information et de l'orientation

Mesdames et Messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation

Mesdames et Messieurs les conseillers d'orientation psychologues

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants exerçant
dans plusieurs écoles (à l'exclusion des titulaires remplaçants)

Mesdames et Messieurs les personnels itinérants du premier degré
(personnel de RASED, enseignants CRI/CLIN)

Mesdames et Messieurs les référents de scolarité

Mesdames et Messieurs les personnels du service social en faveur des élèves

Mesdames et Messieurs les personnels du service de promotion de la santé
en faveur des élèves (médecins, infirmières, secrétaires)



LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs les conseillers pédagogiques

Messieurs les animateurs informatiques

Madame l'inspectrice de l'éducation nationale,
chargée de l'information et de l'orientation

Mesdames et Messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation

Mesdames et Messieurs les conseillers d'orientation psychologues

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants exerçant
dans plusieurs écoles (à l'exclusion des titulaires remplaçants)

Mesdames et Messieurs les personnels itinérants du premier degré
(personnel de RASED, enseignants CRI/CLIN)

Mesdames et Messieurs les référents de scolarité

Mesdames et Messieurs les personnels du service social en faveur des élèves

Mesdames et Messieurs les personnels du service de promotion de la santé
en faveur des élèves (médecins, infirmières, secrétaires)



Avignon, le 6 décembre 2010



L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale chargés de circonscription

INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Cabinet

Référence

xxxx

Dossier suivi par

Véronique Garcia

Téléphone

04 90 27 76 06

Fax

04 90 82 96 18

Mél.

ce.cabinet-ia84

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers

84077 Avignon

Objet : Pratique du jeu d'échecs en milieu scolaire

P.J. : 2

Comme l'an dernier, j'ai l'honneur de vous faire parvenir un dossier actualisé d'information et de recensement d'activités élaboré par le Comité Vauclusien du Jeu d'Echecs afin de promouvoir la pratique de ce jeu en milieu scolaire.

J'insiste à nouveau sur la valeur éducative d'une telle pratique, qu'elle s'inscrive dans les activités péri-éducatives ou l'accompagnement éducatif, ou encore qu'elle s'articule à un projet de classe. C'est pourquoi je vous invite à prendre attentivement connaissance des possibilités qui vous sont offertes pour signer éventuellement une convention « accompagnement éducatif » avec un club local, créer un club d'établissement, participer à des actions fédérales, acquérir du matériel ou des brochures pédagogiques.

Vous pourrez également vous inscrire à des stages gratuits de formation d'animateurs et d'enseignants pour « apprendre à apprendre à jouer aux échecs » (voir fiche jointe) et bénéficier d'informations sur les différents tournois organisés, comme les **Championnats scolaires départementaux** qui se dérouleront le 26 janvier 2011 à Caumont-sur-Durance. Vous en trouverez ci-après le contenu et le déroulement.

Madame Gabrielle MONNET, professeur des écoles de notre département et responsable des publics scolaires au Comité Vauclusien du Jeu d'Echecs, souhaite renforcer la communication avec les enseignants. A cette fin, elle vous demande de bien vouloir lui faire connaître les initiatives déjà existantes dans ce domaine, de manière à les promouvoir et à vous aider dans cette entreprise éducative. Vous trouverez ses coordonnées en annexe.

C'est bien volontiers que je relaie cette démarche, au regard de l'intérêt certain qu'elle présente pour nos élèves. Je sais pouvoir compter sur votre précieux appui.




Bernard LELOUCH





COMITE VAUCLUSIEN DU JEU D'ECHECS

Gabrielle MONNET
Directrice des Scolaires
gmonnet@wanagain.fr
06 09 13 80 86

Siège : 85 avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE
Tél. Fax. 0490 349797 chris.a.bernard@wanadoo.fr
site : www.echecs-en-vacluse

A L'ATTENTION DE

Mmes et MM. les chefs d'établissements vaclusiens : écoles, collèges et lycées

LA PRATIQUE DU JEU D'ECHECS EN MILIEU SCOLAIRE A POUR BUT de :

- a) Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté au travers des règles et du respect d'autrui**
- b) Construire la personnalité de l'élève en encourageant**
- c) Développer les capacités intellectuelles de l'élève**

Pourquoi l'enseignement du jeu d'échecs en milieu scolaire ?

La citoyenneté

Le jeu d'échecs contribue au développement du « fair-play » et de l'autocritique. L'analyse rétroactive de la partie que deux adversaires font ensemble est à cet égard très enrichissante.

Le jeu d'échecs permet aussi la confrontation et/ou la coopération de joueurs de tous âges et milieux sociaux.

La mémoire

L'analyse de parties, d'ouvertures, de finales, de problèmes entretiennent la mémoire. Toutes ces situations à répétitions s'emmagasinent et permettent une réponse réflexe face à une attaque au cours d'une partie.

L'attention et la concentration

A chaque coup, le joueur d'échecs observe et analyse la position. Il arrive à faire abstraction de l'environnement et à se concentrer sur le bon coup à jouer.

L'anticipation

Le joueur acquiert avec l'entraînement la faculté de combiner, c'est-à-dire la possibilité de prévoir les situations, d'organiser une suite logique de coups, une combinaison. Ces enchaînements développent chez le joueur une grande facilité d'anticipation.

L'imagination

La mémoire, l'attention, la concentration, l'anticipation ne suffisent pas : une partie d'échecs n'est pas une simple suite de coups apprise par cœur sans originalité. Certaines positions nécessitent des raisonnements novateurs donc de l'imagination.

La maîtrise de soi

Quelle que soit la position de l'élève sur l'échiquier, il doit maîtriser ses émotions. Rien ne doit transparaître pour ne pas altérer ses facultés d'analyses. L'élève doit veiller à ne pas être trop sûr de lui et ne pas sous-estimer son adversaire.

Le jugement – la planification – la responsabilisation

L'élève élabore une stratégie, émet des hypothèses. Cette démarche lui permet ainsi de développer la capacité d'abstraction. En effet, cette stratégie ne peut être que mentale et remise en cause à chaque coup. L'élève maîtrise les aspects statiques et dynamiques de l'organisation spatiale de l'échiquier. Et il joue. « Pièce touchée, pièce jouée » ne permet pas à l'élève de revenir en arrière. Un mauvais coup et la partie bascule. La prise de décision est obligatoire et le coup joué définitif. L'élève assume les conséquences du coup joué.

La démarche (observation, analyse, décision)

Les stratégies mises en œuvre par l'élève correspondent à la démarche scientifique qu'ils doivent acquérir. En effet :

- * il observe et analyse la situation, émet des hypothèses, les vérifie une à une mentalement en anticipant le coup de l'adversaire (arbre mathématique d'analyse ...)
- * il est obligé dans un temps donné de choisir le meilleur coup qu'il va jouer
- * il joue et vérifie réellement si ses hypothèses sont validées

La structuration de l'espace

Toutes ces images mentales apportent une meilleure structuration de l'espace :

- * l'échiquier en lui-même : quadrillage, lignes, colonnes, diagonales
- * l'analyse des cases occupées ou contrôlées par les pièces des deux couleurs

De plus, les séances d'apprentissage proposées en collectif se font généralement sur un échiquier mural, ce qui favorise aussi la structuration de l'espace en passant régulièrement du plan vertical (l'échiquier mural) au plan horizontal (l'échiquier face à l'élève, ou la fiche de travail) comme en classe avec le tableau et le cahier.

DANS LE BUT DE PROMOUVOIR CETTE PRATIQUE

Nous souhaitons recenser les activités existantes dans votre établissement : projet de classe, activités péri-éducatives ou accompagnements éducatifs. Ce recensement a pour objectif de permettre une meilleure communication entre les enseignants du 1^{er} ou 2nd degré et le Comité du jeu d'échecs de Vaucluse, par l'intermédiaire de Gabrielle Monnet, directrice des scolaires.

Il nous permettra de vous informer :

- sur les différents tournois organisés, comme les Championnats scolaires départementaux qui auront lieu le **mercredi 26 janvier 2011 à Caumont sur Durance**.
- sur un stage gratuit de formation d'animateurs et d'enseignants pour « apprendre à apprendre à jouer aux échecs » qui aura lieu le mercredi 19 janvier 2011 de 14h30 à 17h au Club d'échecs d'Orange, 85 av. F. Mistral 84100 Orange (à 50m de la gare SNCF). Il sera composé d'un diaporama sur la fabuleuse histoire du jeu d'échecs, des échanges sur des fiches de leçons et d'exercices pour "Apprendre à apprendre à jouer aux échecs" et d'un don de 3 jeux d'échecs par stagiaire pour débiter une activité avec les élèves. (Stage limité aux 12 premiers inscrits).

- sur les différentes actions à mener pour signer éventuellement une convention « accompagnement éducatif » avec un club local, créer un club d'établissement, participer à des actions fédérales telles que MatPat (compétition de jeu d'échecs par Internet et par équipes réservée aux établissements scolaires), acquérir du matériel, des brochures comme « Echecs et mat junior », du matériel pédagogique...

Merci d'indiquer le nom de l'intervenant, la nature de ses activités et ses demandes éventuelles par mail à Gabrielle MONNET, professeur des écoles, pour établir au plus vite des échanges.

gmonnet@wanagain.fr ou 06 09 13 80 86

Stage gratuit « Apprendre à jouer aux échecs »

- Date : mercredi 19 janvier 2011 de 14H30 à 17H00
- Lieu : Club d'échecs d'Orange
85 Avenue F. Mistral
84100 ORANGE
(à 50 m de la gare SNCF)
- Organisation :
 1. Diaporama sur la Fabuleuse histoire du jeu d'échecs
 2. Fiches de leçons et d'exercices pour « Apprendre à apprendre à jouer aux échecs »
 3. Fourniture de 3 jeux d' échecs par stagiaire

Stage limité aux 12 premiers inscrits.

Contact : Gabrielle MONNET – Professeur des écoles
gmonnet@wanagain.fr
06.09.13.80.86





Avignon, le 29 novembre 2010



Éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Cabinet

Référence

xxxx

Dossier suivi par

Véronique Garcia

Téléphone

04 90 27 76 06

Fax

04 90 82 96 18

Mél.

ce.cabinet-ia84

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
des écoles de Vaucluse
S/c de Mesdames et Messieurs les IEN
chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs les enseignants
S/c de Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement du 2nd degré

Objet : Campagne de solidarité et de citoyenneté 2010

La Jeunesse au Plein Air anime la campagne annuelle de solidarité et de citoyenneté permettant à de nombreux enfants et jeunes de bénéficier, grâce à elle, de vacances et de loisirs de qualité.

La période réservée pour la campagne 2010 est **du mercredi 19 janvier au dimanche 13 février 2011 inclus, avec quête sur la voie publique le dimanche 6 février 2011.**

Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action de solidarité et par avance vous en remercie.



Bernard LELOUCH

PJ : fiche pratique pour le cycle 3 et collège (9-13 ans et 9-15 ans)

